

Conseil municipal du vendredi 8 novembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

05) Del2024-074 - Travaux de pose de fourreaux d'éclairage public - rue de Men Meur (PJ annexe B)

Nomenclature : 1.4 – Commande publique - Autres contrats

Rapporteur : Monsieur Christian BODERE

Le rapporteur présente au Conseil Municipal le projet de pose de fourreaux EP dans la rue de Men Meur en coordination avec les travaux Enedis DB27/097737.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUILVINEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Sectorisation du réseau	44 800,00 € HT
Soit un total de	44 800,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	0,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- ECLAIRAGE PUBLIC Sectorisation du réseau	44 800,00 €
Soit un total de	44 800,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le projet de réalisation des travaux : EP - pose de fourreaux EP secteur de la rue de Men Meur en coordination avec les travaux Enedis DB27/097737,
- **ACCEPTÉ** le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 44 800,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière, telle que jointe en annexe B, conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux.

Fait au Guilvinec, le 08/11/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com